

Plus de deux salariés ligériens sur trois travaillent hors de leur commune de résidence

En 2004, dans les Pays de la Loire, deux tiers des salariés travaillaient dans une commune différente de leur commune de résidence. Cette proportion varie fortement en fonction du type de zone de résidence (près de la moitié pour les zones urbaines, et environ 90 % pour les zones périurbaines).

Les distances parcourues et les temps de trajet sont, pour la moitié des salariés ligériens, inférieurs au quart d'heure et à 10 kilomètres.

En 2004, 68,7 % de ces salariés travaillaient hors de leur commune de résidence. C'est un peu moins que pour l'ensemble des français (73,3 %). Les habitants qui se déplacent le plus résident dans les couronnes périurbaines car ils travaillent très souvent dans les pôles urbains. Ainsi, seuls 12 % des salariés des communes périurbaines travaillent dans leur commune de résidence.

Dans les zones rurales, les déplacements se font aussi massivement en dehors de la commune de résidence. Près des trois quarts des salariés habitant dans les zones rurales quittent leur commune de domicile pour aller travailler.

La région se démarque nettement du reste de la France en ce qui concerne les personnes qui travaillent et vivent dans le même pôle urbain. En effet, 45 % des urbains ligériens travaillent dans leur commune de résidence, contre seulement un peu plus de 30 % au niveau national.

Le type de zone d'habitation influe fortement sur le temps de trajet et la distance parcourue. Pour les habitants des zones rurales par exemple, la proximité du lieu de travail est forte : la moitié de ceux-ci met moins de 11 minutes pour se rendre sur son lieu de travail.

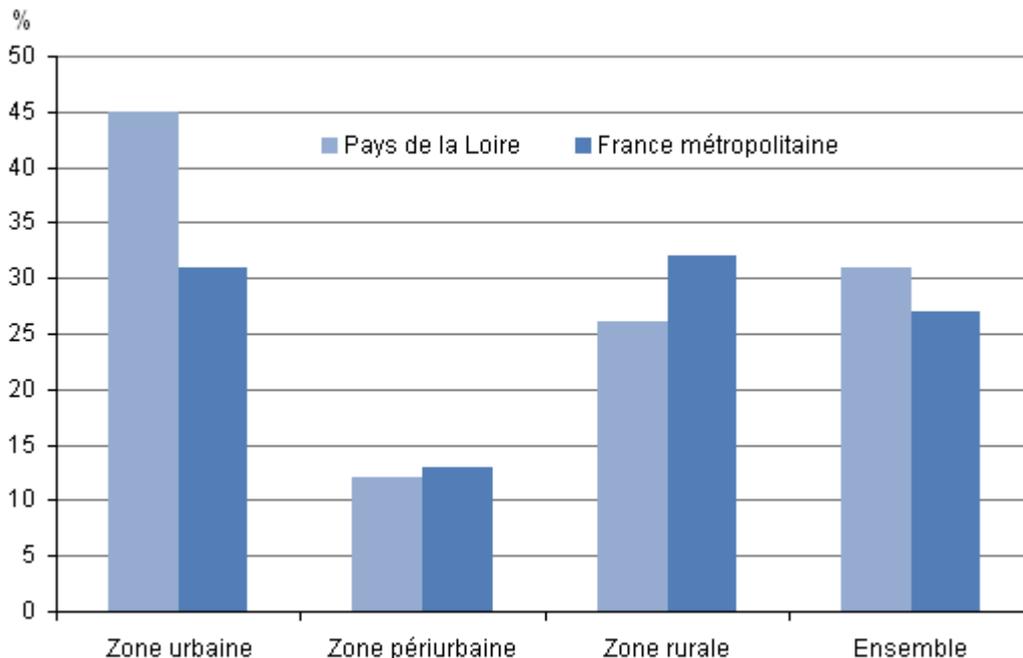
À l'opposé, les habitants des zones périurbaines, très dépendants des conditions de circulation, mettent plus de temps pour aller travailler. En période dite " heure creuse ", la moitié d'entre eux met plus de 18 minutes pour aller travailler et 21 minutes en " heure pleine ".

Les habitants des zones urbaines parcourent des distances beaucoup plus courtes que les autres : la moitié d'entre eux doit faire plus de 5 kilomètres pour se rendre à son travail.

Les ligériens qui quittent leur commune de résidence pour aller travailler parcourent des distances relativement comparables à celles parcourues par les habitants de métropole. La durée de leurs trajets étant aussi sensiblement la même. Toutefois, dans les zones urbaines, la moitié des salariés de la région met moins de 9 minutes, en " heure creuse " pour se rendre au travail, contre 12 minutes en France, et moins de 11 minutes en " heure pleine ", contre 17 minutes en France.

Helouri MORVAN

Proportion d'actifs travaillant dans leur commune de résidence



Source : Insee - DADS 2004

Médiane des temps de trajet et distances parcourues par les actifs selon l'espace de résidence

	Temps heures creuses (min)		Temps heures pleines (min)		Distance (km)	
	Pays de la Loire	France	Pays de la Loire	France	Pays de la Loire	France
Zone urbaine	9	12	11	17	5	6
Zone périurbaine	18	18	20	21	14	14
Zone rurale	12	11	12	11	11	10
Ensemble	13	13	15	18	9	8

Source

Insee - DADS (Déclarations Annuelles de Données Sociales) 2004. Les DADS sont des documents que doivent remplir les employeurs des secteurs privés et semi-publics. Ces documents contiennent le lieu de résidence et le lieu de travail des salariés.

Définition

Les distances domicile-travail et les temps de trajet : ils sont calculés à l'aide d'un distancier fourni par l'Institut national de la recherche agronomique et portent sur des distances routières entre le centre de la commune de résidence et le centre de la commune de travail.

Pour en savoir plus

Bibliographie : Insee Première n° 1129 (Mars 2007) - [Les déplacements domicile-travail amplifiés par la périurbanisation.](#)